*Thème de la fiche*

**Déjections canines**

1. **Externalisation des prestations mono-crotte**
2. **Projet installation canisite**
3. **Déjections canines**
4. **Distributeurs sachets à déjections canines**
5. **Politique canine et l’intégration du chien dans la ville**
6. **Matériel – ramassage déjections canines**
7. **Verbalisation déjections canines**
8. **Bornes de propreté canines**
9. **Code de bonne conduite**
10. **Externalisation des prestations mono-crotte**

**Cannes – 10/06/2020**

Note collectivité souhaiterait externaliser la prestation de collecte des déjections canines.

Y-a t-il parmi vous des collectivités qui ont externalisé cette prestation ?

Dans l’affirmative, auriez-vous des indications financières à nous communiquer ?

**Lyon – 10/06/2020**

Les prestations de type « moto-crottes » étaient externalisées il y a plus de 10 ans à la Métropole ;

Ce type de prestation avait été stoppée pour plusieurs raisons :

* Le matériel des prestataires n’était pas fiable : pannes nombreuses ;
* Les prestations n’étaient pas réalisées les jours d’intempérie (pluies fortes, neige, gel) ;
* Le personnel voulant réaliser ce type de prestations étaient difficiles à fiabiliser ;
* Un suivi GPS des moto avait été demandé et il avait été constaté un temps de travail faible des équipes ;
* Les lieux de vidage des cuves de collecte étaient peu nombreux et impliquaient des pertes de temps en allers-retours importants ;
* Des habitants nous avaient signalé des ramassages mal réalisés sur un même lieu.

Un essai avait été réalisé de supprimer progressivement ce type de ramassage sans qu’il y ait de plaintes d’habitants ;

Les réclamations « déjections canines » étaient peu nombreuses et restent peu nombreuses.

Le ramassage des déjections a été intégré au travail quotidien des agents ou prestataires intervenant pour la métropole.

En parallèle, un travail de fond avait été lancé sur le thème du chien en ville (ce travail continue) afin d’inciter aux bons comportements des maîtres.

Vous pouvez trouver des informations sur le site de la métropole concernant les actions du chien en ville.

**Rennes – 10/06/2020**

À Rennes ce travail est intégré au travail quotidien des agents qui sont au chariot. On peut parfois être amené à déplacer une micro balayeuse si cela se justifie. Je pense délicat de faire comprendre à un usager qu'un agent au chariot passe à côté d'une déjection canine sans rien faire parce qu'une autre personne va venir la ramasser.

**Mont-Saint-Aignan – 10/06/2020**

J’ai eu des Constat Similaires (avec une moindre Ampleur que Lyon 😊),A la suite, comme Lyon nous avons réorienté notre approche,  et nous avons pas mal  travaillé avec succès (il y a quelques Années sur Asnières et Versailles), avec « Le Chien du Citoyen », (récompensé par une récompense Aux Grands Prix de l’Environnement I.D.F.).

**Caen – 10/06/2020**

Idem à Caen : cette prestation est intégrée dans la fiche de poste des agents de nettoiement.

A noter que 178 distributeurs de sacs à déjections canines sont répartis sur le territoire de la ville de CAEN.

**Avignon – 10/06/2020**

Pour Avignon distributeurs de sachets déjections canines et nettoyage intégré au travail des agents de secteur

**Saint-Brieuc – 10/06/2020**

Idem à Saint-Brieuc

**Bastia – 10/06/2020**

Idem a Bastia

**Niort – 10/06/2020**

A Niort, c’est également les agents qui ramassent les déjections dans le cadre de leurs tournées et un agent qui réapprovisionne les distributeurs de sacs.

**Pau – 10/06/2020**

Les agents collectent tous les déchets en même temps et un agent change les sacs dans les distributeurs

Il y a quelques années nous avions mis en place des moto crottes avec des agents qui ne faisaient que ça mais les engins sont tombés en panne et les administrés avaient du mal à comprendre pourquoi l'agent ne collectait que la crotte de chien

Un échec...

1. **Projet installation canisite**

**Chaumont – 10/10/2018**

Nous étudions la possibilité d’installer des canisites sur différents endroits de notre ville.Nous sommes à la recherche de renseignements et aimerions avoir un retour sur vos expériences :

* Cout d’installation
* Sable ou gazon
* Combien de nettoyage par semaine (matériel + produit)

**AVPU (Hervé Guillaume) – 10/10/2018**

Après avoir été à l’initiative de canisites dans la plupart des villes françaises dans les années 2000 (AFIRAC), je plaide aujourd’hui pour leur réduction, voire leur disparition. En effet, les possesseurs sont prêts à ramasser (90 % le déclarent, 70 à 80 % le mettent en œuvre) et il est donc largement préférable d’inciter au ramassage individuel par des actions de médiation sur l’espace public et de coercition. Vous pouvez aussi mobiliser le réseau des vétérinaires de la ville, les clubs canins et les éducateurs canins pour les associer à votre démarche et organiser avec eux des opérations événementielles qui font passer le bon message.

**Chalon sur Saône – 10/10/2018**

Entre 3 000 € et 4 000 € d'installation en fonction du type de grillage installé, du portillon, du type de sable ou de cailloux.

* Plutôt sable ou galets roulés plus simple à l'entretien
* 1 passage par jour du lundi au vendredi voire le samedi si possible.
* Pelle+ balai + produit désinfectant et odorant type AEODOL 1 x par semaine

**Saint-Brieuc – 10/10/2018**

Nous en avons un à St-Brieuc, je suis complètement d'accord avec Hervé. Pour autant si vous en faites un, le mieux c'est un revêtement en stabilisé, plébiscité par les utilisateurs.

**Strasbourg – 10/10/2018**

Sur le territoire de l’Euro métropole de Strasbourg nous avons près de 150 canisites.

* Prévoir un nettoyage hebdomadaire (voir plus si très fréquenté)
* Le cout pour une création est de 3000 à 3500€ selon surface
* Une surface stabilisée sable ou très petit gravillon est l’idéal

Nous accentuons également la communication sur le ramassage par des médiations dans le quartiers et le développement des points de retraits de canisachets avec des partenaires (veto,commerces, mairies de quartiers).

**Montpellier – 10/10/2018**

Combien de canisites avez-vous sur la seule ville de Strasbourg ?

Les canisachets sont-ils mis à disposition gratuitement ? Dans l’affirmative, avez-vous un dispositif de contrôle des retraits pour éviter les abus ? enfin, combien de canisachets sont distribués chaque année et pour quel budget (je suis également preneur du modèle utilisé) ?

**Nîmes – 10/10/2018**

Nous avons à Nîmes près de 45 canisites, le cout est de quelques milliers d’euros selon la surface, un entretien hebdomadaire à quotidien est à effectuer selon la localisation, avec un agent de propreté.

Tous les sols sont en stabilisé mais en raison de plainte de nuisance olfactive, nous avons essayé un canisite en béton balayé avec raccordement au réseau d ‘eaux usées pour faciliter le nettoyage.

Nous n’avons plus de plaintes et cela permet d’apporter une solution aux propriétaires de chiens.

**Arras – 27/04/2021**

Nous souhaitons sur Arras construire des canisites (espaces verts clôturés ou les chiens peuvent librement s’ébattre). Auriez-vous des retours d’expériences (surface, nature des clôtures, usage, nettoyage…) et des exemples d’arrêtés relatifs à la réglementation ?

**Montpellier – 27/04/2021**

J'aimerais savoir si certains d'entre vous font financer une partie de leur service par la TEOM ? Et au quel cas, pour quels types de prestations ?

En particulier, pensez-vous qu'un financement par la TEOM soit possible dans les cas suivants (ce sont les catégories qui me viennent immédiatement à l'esprit) :

* ECT dans les CAP dans le cadre de la pratique du tri nomade ;
* collecte des déchets issus de marchés forains ;
* collecte des déchets issus de marchés forains en dehors modalités définies dans l'arrêté de collecte ;
* ramassage des sacs d’ordures ménagères en dehors modalités définies dans l'arrêté de collecte ;
* enlèvement des encombrants en dehors des modalités définies dans l'arrêté de collecte ;
* enlèvement et évacuation des dépôts sauvages de déchets ménagers, notamment hors agglomération ;
* enlèvement et évacuation des dépôts sauvages de déchets d'activités économiques, notamment hors agglomération.

**Arpajon – 28/04/2021**

Arpajon cherche des solutions efficaces pour lutter au mieux contre les déjections canines et j'aimerai pouvoir télécharger les présentations du "Jeudi de l’AVPU" (sur notre site). Pouvez-vous me communiquer le lien à suivre pour pouvoir y avoir accès ?Si certain.e.s peuvent aussi partager leur expérience sur les canisites installées dans leur ville cela m'intéresse également.

**Agen – 28/04/2021**

Sur le fond, à mon sens toute la liste est finançable par la TEOM.Elle couvre toute la gestion des déchets ménagers et assimilés couverte par l’exécution de la compétence du service public de gestion des déchets.Pour moi, la question se situe surtout au niveau de la compétence.Est-ce de la compétence « propreté » généralement laissée aux niveaux des communes ou de celle du SPGD qui obligatoirement exercée par les intercommunalités agglo ou métropole ?Sachant que le TEOM est perçue par les intercommunalités.

A l’agglo d’Agen, tout ce qui est hors règlement de collecte (hors du SPGD) est collecté par les communes mais traités par l’agglomération (dépôt sauvage, corbeilles, invilités…).Les PAV sont nettoyés par l’Agglo.

Les déchets issus de l’activité municipale (déchets de balayeuse, déchets d’ateliers municipaux…sauf les déchets verts) sont à la charge depuis 2 ans des communes

**Voiron – 03/05/2021**

Sur Voiron, la compétence propreté urbaine appartient a la ville alors que la compétence collecte des OM est a la communauté d'agglo. Nous rencontrons le problème des sacs OM posés au sol et pas ramassé par la CA. Nous envisageons de refacturer à la CA le temps passé des agents de la PU pour le ramassage de ces sacs, qui peuvent poser un souci de salubrité et un risque de prolifération de rats. Prochainement, un agent de police municipal sera recruter pour gérer l'incivisme lié aux sacs au sol, dépôts sauvages ainsi que les déjections canines.

**Voiron – 03/05/2021**

Même situation ici. Je suis totalement d’accord sur ce transfert de charge déguisé. L’objectif de la collecte est de ne collecter que des bacs pleins. Mais entre plein et débordant il n’y a qu’un pas et qui ne dérange que la propreté.

Est-ce que ceux qui ont monté des contrats d’objectifs avec des opérateurs de collecte privés ont une mesure financière qui peut amoindrir cette situation ?

1. **Déjections canines**

**Saint-Louis – 30/08/2018**

Nous sommes confrontés à la problématique de déjections canines et d’urines le long de certaines façades de bâtiments publics.

Avez-vous déjà mise en place des produits ayant prouvé leur efficacité ? Nom du fournisseur ?

**Châteauroux – 30/08/2018**

Nous utilisons à Châteauroux un répulsif liquide de la marque ATOCHIM, qui fonctionne plutôt pas mal. Cela permet de dérouter les chiens pendant un moment. Sur les zones sableuses un autre produit de la marque IPC (repulsif CC) sous forme de granulés est aussi efficace, avec une plus grande rémanence.

**Saint-Brieuc – 30/08/2018**

Vous trouverez en pièce jointe 2 produits que nous utilisons pour combattre les odeurs d'urine, 2 produits qui sont complémentaires.

Le 1er que nous utilisons sur les endroits qui ne sont pas salis régulièrement et que les ilotiers utilisent lors de leurs passages, c'est le Désofor prémium de chez I.P.C. Produit qui laisse une odeur agréable lors de la pulvérisation et qui tient plusieurs heures.

Le 2e est un produit qui traite en profondeur et qui dure plusieurs semaines, produit à base de micro-organisme et très efficace de chez EM solutions appelé Wipe&clean. Nous utilisons ces produits lors de grandes manifestations, de festival et souvent en été avec les fortes chaleurs.(pièce jointe)

**La Baule – 27/04/2021**

Nous sommes à la recherche d’un moyen fiable pour le traitement des déjections canines.Actuellement nous avons un scooter MP3 avec un groupe d’aspiration Honda. Le problème est que l’embrayage nous lâche tout les 3 ou 4 mois.Nous avons essayé le loustic, pas adapté pour nous.Donc nous sommes dans la réflexion soit, d’investir dans un nouvel engin soit de faire appel à un prestataire.

**Voiron – 27/04/2021**

Sur Voiron, nous avons un aspirateur a déchet, qui est assez efficace, par contre pas adapté pour faire de longue distance, comme vous devez le faire avec votre scooter.

**Dreux – 27/04/2021**

Vous pouvez regarder du côté des aspirateurs Glutton, si cela peut vous convenir.

1. **Distributeurs sachets à déjections canines**

**Dieppe – 15/06/2018**

Sont disposés dans la ville une quinzaine de distributeurs de ces sachets, qui renforcent un dispositif de mise à disposition dans les points d'accueil. Cependant, nous avons des problèmes de captations très rapides (en moins de 24h00 souvent) de la totalité des sachets. Est-ce que vous rencontrez ce genre de problème ?

**Strasbourg métropole – 15/06/2018**

Nous avons également eu ce problème avec une captation encore plus rapide : approvisionnement le matin et plus rien à midi.

Nous avons supprimé les distributeurs sur la voie publique dans la ville de Strasbourg et créé un réseau de distribution chez des commerçants et clinique vétérinaires volontaires.

Ce réseau est en cours de développement.

**Bar le Duc – 15/06/2018**

Nous rencontrons le même problème à Bar le Duc et nous sommes en train de supprimer progressivement certains distributeurs car les consommations de sachets sont très importantes et souvent mal utilisés.

**Saint- Brieuc – 15/06/2018**

Pour la ville de SAINT-BRIEUC nous avons décidé de supprimer les distributeurs de sacs plastiques, les gens s'amusaient à dérouler tous les sacs.

Seuls les distributeurs de sacs en papiers cartonnés sont restés et les gens se sont habitués, quelques mécontents au début mais au fil du temps les pratiques ont changé.

**Blois – 15/06/2018**

A Blois, nous avons connu le même problème au début, avec une tendance à la baisse au fil du temps.

Nous avons d'abord diminué le nombre de sacs dans les distributeurs les plus pillés, afin d'en perdre moins à chaque fois et de permettre quand même à ceux qui les utilisent pour les bonnes raisons d'en trouver de temps en temps. Nous avons déplacé certains distributeurs, lorsqu'ils se trouvaient notamment sur des circuits de passage ou de regroupement de collégiens.

Malgré tout, il y a toujours de la perte ; nous considérons néanmoins que c'est le prix à payer, et notre budget sacs canins reste stable d'années en années.

**Pau – 15/06/2018**

Malheureusement nous rencontrons aussi ce problème sur certains de nos distributeurs (4 ou 5 sur 80) et ce sont toujours les mêmes dont la totalité des sacs disparaissent dans la journée

Malheureusement nous n'avons pas de solution sauf remettre des sacs car la volonté politique est de donner les moyens à nos administrés de ramasser les déjections

Notre garde champêtre veille et mène des actions de surveillance ciblée avec toutefois peu de réussite.

**Namur – 19/06/2018**

A Namur (110.328 habitants) nous avons 22.672 chiens répertoriés (base de données des puces – obligatoire en Belgique) auxquels il faut ajouter les chiens non « pucés » et les visiteurs de passage.

Pour nos 136 totems « Toutounet » nous avons une « consommation » de 600.000 à 1M de sacs par an.  Ce qui représente un budget de 11.000 à 15.000€/an.  Ce n’est pas négligeable.

Bien que certains distributeurs soient rapidement vidés, nous conservons ce type de dispositif mais nous allons modifier l’impression sur les sacs en étant plus « explicite » sur sa destination : un sac pour ramasser des déjections (et pas pour « autre chose »).  Nous n’avions jusqu’à présent que le logo de la Ville et la notion de « non alimentaire ».

Par ailleurs, dans le cadre d’un projet pilote avec une société d’IOT, nous examinons la possibilité de placer un capteur de remplissage pour nous informer lorsque le dispositif est vide.

**Thonon-les-Bains - 01/03/2021**

Quels avantages/inconvénients constatez-vous dans l’utilisation des distributeurs de sachets en liasse, par rapport aux distributeurs de sachets en rouleaux ?

Sur la Ville de Thonon, nous utilisons le 2ème type ; lorsque des personnes tirent trop fort, il arrive que le rouleau ne dévide plus à l’extérieur de la boîte.

**Avignon - 01/03/2021**

Pour Avignon et sur le premier point, nous avons plus de 200 distributeurs à rouleau de la marque « animo concept » installés sur le territoire de la commune.Auparavant, il y a plus de 10 ans, nous avions des distributeurs à liasse, mais ces derniers étaient vidés de leur contenu très régulièrement.Le passage au rouleau nous a permis de limiter l’utilisation détournée de ces sachets, même si nous sommes convaincus au vu des consommations actuelles, que cette pratique persiste.Effectivement ce type de distributeur à rouleau nécessite une vigilance accrue, notamment au niveau des languettes qui peuvent bloquer le bon fonctionnement de l’équipement.

**La Baule - 01/03/2021**

Pour la commune de La Baule-Escoublac nous avons actuellement 75 distributeurs, 60 à liasses et 15 à rouleau. Dans le mois à venir je change les distributeurs à rouleau par des liasses de la marque APRICO. Effectivement la consommation est un peu plus importante que les rouleaux mais le prix de revient est moins élevé, de plus nous sommes passés des liasses noires aux liasses rouges, ce qui permet de moins en trouver sur les voiries.

**Dieppe - 20/09/2021**

Depuis de nombreuses années à Dieppe, il a été décidé de fournir à la population des sachets à déjections canines gratuitement via des distributeurs ou aux accueils des mairies, PM, etc. Actuellement, nous nous fournissons chez Animo concept, et je souhaite savoir dans les collectivités qui procèdent de la même manière que nous quelle est votre fournisseur. Afin de réaliser des devis pour comparer les prix.

**Avignon - 20/09/2021**

Nous avons également un marché avec animo concept, mais nous allons tester le distributeur à liasse car celui à rouleau nous pose des problèmes de fonctionnement.

**Chartres - 20/09/2021**

Notre Fournisseur est Aprico.

**Douai - 20/09/2021**

A Douai, « totems canins » (sur les lieux de promenade uniquement) de chez animo concept également.

**Nîmes - 21/09/2021**

A Saint Germain en Laye, je mets en concurrence régulièrement SEPRA et ANIMO CONCEPT et la dernière commande chez SEPRA était de 60 cartons pour 55 € HT le carton. J'ai déjà un devis de chez ANIMO CONCEPT à 37.80 € HT le carton de 5000 en liasse.

**Thonon-les-Bains - 21/09/2021**

Nous nous fournissons habituellement chez APRICO ou ANIMO CONCEPT, dont les derniers prix pratiqués étaient les suivants :

* APRICO : pochettes de 50 sachets PE noirs : 0,0122 € HT / sachet
* ANIMO CONCEPT : cartons de 20 rouleaux de 200 sachets PE noirs : 0,0068 € HT / sachet.

Je recherche des sachets en rouleau de couleur rouge. APRICO, ANIMO CONCEPT et SEPRA n’en vendent pas. Connaissez-vous un fournisseur qui en vend ? APRICO et ANIMO CONCEPT vendent des sachets rouges mais en liasse.

**Saint-Brieuc - 22/09/2021**

Scooby est toujours fidèle au poste, avec la pandémie on l'a un peu moins sorti.

On essaie de rester au top dans la méthode, mais sur le fond c'est difficile, Saint-Brieuc entre dans une phase financière très difficile... Mais on reste motivé.

**Romans-sur-Isère - 22/09/2021**

Sur Romans, les sacs ne sont plus fournis à la population par distributeur. Ils sont  mis à disposition des accueils mairie-centre social etc. Nous avons un fournisseur en local (Société COMODIS). Coût 18.50 € H.T. le carton de 10 rouleaux de 200 sacs.

1. **Politique canine et l’intégration du chien dans la ville**

**Strasbourg – 11/12/2017**

L’eurométropole de Strasbourg gère près de 170 canisites qui se sont multipliés au fils des années.

Le cout de gestion est important et à ce titre notre collectivité aimerait un bilan de ces dispositifs. Elle aimerait également redéfinir sa politique canine et l’intégration du chien dans la ville.

A ce titre pouvez-vous nous apporter des éléments de réponses aux questions ci-dessous :

* Avez-vous des prérogatives pour l’installation de canisites selon la typologie de l’habitat ?
* L’entretien des surfaces se fait-il en régie ou par prestataires extérieurs ?
* Quels sont les matériaux de surface des canisites les mieux adaptés au niveau coût et entretien ?
* Avez-vous une politique de densification des canisites par nombre d’habitants ?
* Avez-vous une politique de densification du nombre de points de retrait des sacs pour déjections canines ?
* Si vous avez développé une démarche de sensibilisation au ramassage des déjections, avez-vous réalisé un bilan d’impact concernant ces médiations ?
* Quel est votre approche concernant la répression à l’encontre des propriétaires de chiens laissant ces derniers souiller les trottoirs et les espace publics ?
* Avez-vous mis en place une taxation ou un genre de « permis de détenteurs » de chiens ?

**Nantes – 28/12/2017**

Sur Nantes, on a arrêté depuis 12 ans le déploiement de canisites. On ferme au fur et à mesure des aménagements ou des possibilités ceux déjà en place. Le coût d'entretien et le temps passé par les agents en régie à les nettoyer n'était pas cohérent avec leur relative faible utilisation.

Aujourd'hui nous déployons les distributeurs de sacs canins, environ 280 sur Nantes, comme solution pour les propriétaires de chien. Les crottes sont toujours l'un des axes pris dans les campagnes de com sur la propreté et l'abandon de déjection canine est verbalisable à hauteur de 38 euros. Dans les faits, les flagrants délits sont rares et les verbalisations sur Nantes tournent entre 10 et 30 par an en moyenne.

**Montigny-lès-Metz – 29/12/2017**

Sur Montigny –les-Metz nous avons arrêté les canisites car nous constations qu’il y avait plus de détritus dedans et autres encombrants, que de déjections canines. Nous remplaçons donc ces canisites avec des distributeurs de sachets et nous verbalisons (quand le flagrant délit est constaté).

**Toulon – 29/12/2017**

Sur Toulon également, nous déployons les distributeurs à sacs pour déjections canines (300) et avons stoppé la réalisation de canisites (10).

1. **Matériel – ramassage déjections canines**

**Châtellerault – 11/09/2017**

La collectivité est en cours de réflexion concernant l'acquisition de matériel mécanique afin de ramasser les déjections canines qui malheureusement se multiplient tant sur les surfaces minérales qu'enherbées.
Auriez-vous des retours d'expériences sur ce type de matériel à me transmettre et son coût financier (acquisition et entretien) ainsi que sur votre méthodologie d'intervention sur cette problématique ?

**Saint-Louis – 11/09/2017**

Pour les surfaces minérales, il existe des "motos-crottes" qui sont équipés d'un bras (type aspirateur).
La ville de Paris et de Pantin utilisent ce type d'engins mécaniques.

**Montpellier– 11/09/2017**

Notre prestataire a 2 motocrottes qui tournent 5 jours sur 7 en centre-ville de Montpellier. Chaque moto a son périmètre. Les agents connaissent maintenant les points sensibles.

**Paris– 11/09/2017**

Je souhaite apporter une précision pour Paris, concernant les "motos-crottes"  qui ne sont plus utilisées dans la capitale depuis 2003 :
Les motos  n’étaient utilisées que pour le ramassage des déjections canines.
En 2002, l’objectif prioritaire fixé par la municipalité était la malpropreté canine. Un arrêté municipal a été mis en place le 2 avril 2002 : les propriétaires de chiens doivent adopter le geste du ramassage systématique sous peine d’être sanctionnées (aussi bien sur les trottoirs que sur la chaussée).
En 2003, le marché spécifique pour le ramassage des déjections canines à l’aide d’engins de type moto équipée d’une lance pour aspirer les déjections et laver les trottoirs a été arrêté compte tenu de l’obligation faite aux propriétaires de ramasser les déjections de leur animal.

**Tours – 30/08/2021**

Dans le cadre d’une réflexion sur l’utilisation de sacs biodégradables à usage pour les déjections canines, Je suis à la recherche de retour d’expérience sur les composts prévus pour  les déjections animales ? En avez-vous fait installer dans vos communes ? Est-ce bien perçus par la population et notamment les propriétaires de chiens ? Quel est le choix le plus judicieux pour l’implantation de ces composts ? Y a-t-il des plaintes de riverains par rapport à ces composteurs ?Qui gère les composteurs et à qui est remis le compost ?

**Grand Lyon – 02/09/2021**

A la métropole de Lyon, nous avions évoqué le sujet de « composteurs à crotte » avec une ville de la métro qui avait un projet dans ce sens.

Nous les avions dissuadé suite à des recherches sur le sujet, car cela entraine une confusion : crotte = engrais et est contre-productif par rapport à la sensibilisation mise en place. En effet, nous luttons contre cette argumentation-justification facile qu’ont les propriétaires de chiens pour laisser les crottes dans les bandes plantées / espaces verts / pelouses, comme quoi « je la laisse car ça fait de l’engrais pour les plantes ! » mais en fait surtout « j’ai trouvé une excuse pour ne pas ramasser ».

Même si compostée à part dans un contenant adapté, ce n’est pas pareil, l’amalgame ou la confusion sont faciles et nous ne voulions pas que ça détruise notre argumentation sur le fait de ne pas laisser les crottes dans les espaces verts :

-          ce n’est pas de l’engrais,

-          c’est un manque de respect envers le travail des jardiniers,

-          il faut ramasser partout et tout le temps sans exception.

De plus, le risque de mise en place de composteurs spécial « crottes » est que :

-          tout comme l’implantation d’aires sanitaires canines :  il n’y en ai jamais suffisamment pour répondre à la demande de tous les propriétaires de chiens : à la fois près de son lieu de promenade, mais pas trop près de chez moi non plus, …

-          tout comme l’implantation d’aires canines : c’est un coup supplémentaire pour la collectivité et une gestion supplémentaire également pour que ça fonctionne, et souvent la collectivité ne peut pas faire le nécessaire faute de moyens,

-          voir même, que du coup soit utilisé un composteur de quartier pour les bio déchets pour mettre les déjections car «  il n’y en a pas de spécifique à côté de chez moi », et ça serait catastrophique et encore une fois contre-productif,

-          ou encore : « comme il n’y a pas de composteurs à déjections près de chez moi, je laisse la déjection dans l’espace vert, cela fera directement de l’engrais « à la source » » : là aussi contre-productif (cf. argumentation ci-dessus).

1. **Verbalisation déjections canines**

**Le Havre – 13/02/2017**

Après plusieurs campagnes de sensibilisation, la Ville du Havre applique désormais la verbalisation systématique, afin de lutter contre la présence de déjections canines sur l'espace public.

La Police Municipale verbalise les propriétaires de chiens, pris sur le fait, à hauteur de 68 € (contravention de 3ème classe fixée par le décret du 25/03/15).

Les frais afférents au nettoyage par le service Propreté leur sont également facturés lorsqu'ils ne veulent pas ramasser les déjections (montant forfaitaire de 68,62 € fixé par délibération).

Nous souhaiterions avoir le retour d'autres communes, sur leurs pratiques et les différents montants d'amende encourus par les propriétaires indélicats.

**Schaerbeek – 13/02/2017**

A Schaerbeek (Bruxelles), nous verbalisons sous la forme d’une taxe « rémunératoire ». Le processus de recouvrement est donc fiscal, et n’encombre pas les tribunaux, sauf s’il y a un recours exercé par le verbalisé, après qu’un appel interne ait été rejeté. C’est un système simple et très efficace, que nous mettons parfois en œuvre avec l’aide de la police.

En annexe : un article (ancien) sur le sujet & le règlement-taxe. (pièce jointe)

1. **Bornes de propreté canines**

**Saint-Louis – 21/09/2016**

Dans le cadre d'une meilleure "offre" de bornes de propreté canines sur notre ville de 20 000 habitants, nous sommes en train d'étudier une répartition sur les différents secteurs.

Dans ce cadre, auriez-vous des ratios de nombre de bornes / habitants, du nombre de propriétaire de chiens / habitants ou tout autres références qui pourraient nous être utiles.

**Saint Germain – 21/09/2016**

A Saint Germain nous avons 35 distributeurs pour 42 000 habitants.

Il me semble que ce serait intéressant de leur dire aussi le nombre de sachets distribués annuellement et le prix correspondant, ainsi que le nombre de canisettes. Merci d'avance.

**Douai – 21/09/2016**

Bonsoir pour l'instant à Douai aucun dispositif, mis à part la communication sur le sujet. Mais hélas insuffisant, nous envisageons la pose de distributeurs.
Effectivement comme le suggère Madame Boutin, il serait intéressant de connaître les budgets investissement et fonctionnement alloués à ces dispositifs.

**Metz – 22/09/2016**

À Metz nous avons 177 distributeurs de canipoches pour une population de 123500 habitants et environ 15640 chiens (ratio Insee 2014, 1 chien pour 8 habitants)

Il s'agit d'une consommation de 1 200 000 sacs par an pour un budget de fonctionnement de 24 000€ (hors personnel dédié = 1,5 ETP)

Ils sont principalement positionnés aux abords des espaces verts, parc, caniparc, etc et accompagné d'un panneau rappelant l'obligation de ramasser et l'amende.

Nous sommes en réflexion actuellement pour supprimer l'ensemble de ces équipements du domaine public et ne réserver la dotation qu'en mairie de quartier voire suppression totale accompagné par un plan de communication dédié. Notre argumentaire se base sur 3 arguments :

* Utilisation du denier public pour une certaine catégorie d'usager
* Cadre juridique environnemental en évolution (interdiction de distribuer des sacs de moins de 50microns)
* La collectivité se positionne sur un champ concurrentiel car certains partenaires indispensables pour la sensibilisation vendent ce type de produit.
* Ce projet n'est encore qu'une proposition.

**Thonon les Bains – 22/09/2016**

A Thonon-les-Bains, 82 distributeurs de sachets (modèle sac-o-mat) sont répartis sur la commune.

Le Magasin municipal remet par ailleurs des pochettes de sachets aux propriétaires de chiens qui viennent en chercher (sur justificatif d’une domiciliation à Thonon).

Quelques précisions complémentaires :

* 35 000 habitants
* 380 000 sachets pour sac-o-mat chaque année (5 200 € TTC, fournisseur : APRICO) ; les sac-o-mat sont ravitaillés en sachets (rouleaux) et les corbeilles sont vidées par les agents de propreté urbaine (le temps passé à ces tâches n’est pas comptabilisé à part, les agents effectuant de multiples autres tâches dans la journée).
* 100 pochettes de 50 sachets chaque année (670 € TTC, fournisseurs : SIT’ESPACES, ANIMO CONCEPT, APRICO).
* Pas de canisite / canisette.

**Saint Brieuc – 22/09/2016**

A Saint-Brieuc, nous avons 20 distributeurs, (15 accueils de services municipaux, 5 loges d'habitats sociaux, 2 vétérinaires et 21 commerces) partenaires distributeurs.

Ajouter à cela, 15 petits espaces chiens et un run-dog.

Environ 80 000 sacs en très grande majorité papier à pinces intégrées (utilisables que pour des déjections canines), pour une population de 47 000 Habitants.

**Bar le Duc– 22/09/2016**

Pour nous à Bar le duc cela nous coute 5000€ HT par an de liasse de sachets et 185€ HT les distributeurs nous avons une consommation moyenne de 250 sacs/jours mais la plupart sont mal utilisés, nous sommes également en réflexion pour supprimer certains distributeurs pour l’instant nous n’en posons plus.

**Pau– 22/09/2016**

Pour la ville de Pau nous avons 174 canisettes et 3 canisites (en expérimentation cette année) pour 80 000 habitants avec comme politique (à l'inverse de Metz…) de mettre plus de canisettes où on trouve un nombre important de déjections canines pour favoriser le ramassage par les administrés

**Alfortville– 22/09/2016**

A Alfortville, la brigade verte travaille sur l'importance des emplacements et la distribution des bornes de propreté canines sur toute la superficie de la ville.

Alors, pour une population de 44 818 avec une densité de 12 212 h/ km 2 sur une superficie de 3.7 km 2, nous avons mis en place 70 bornes (peu ludiques) qui sont gérées par le territoire T11, lui seul possède les chiffres. Jusqu'en 2012 ces bornes étaient équipés en sacs papiers avec une partie en carton, malheureusement notre sénateur maire a demandé le changement en sacs plastique (apparemment, ils sont pratiques pour ramasser). Ces sacs sont en rouleaux, souvent les enfants jouent avec et vident le distributeur.

Aujourd'hui une autre problématique, suivant le code environnemental :

* *Les sacs à usage unique en plastique d'une épaisseur inférieure à 50 microns, qu'ils soient gratuits ou payants, sont tous interdits (****y compris les sacs biodégradables****).*

*Les riverains eux, me demandent des canisettes. A ce sujet, j'avoue que je n'ai pas encore pris le temps de réflexion sachant que j'ai vu des bacs dans les villes voisines.*

Concernant le nombre des chiens, nous commençons juste leur recensement, (aucun chiffre n'est encore disponible).

**Strasbourg– 14/10/2016**

A l’Eurométropole de Strasbourg (28 communes, 483 194 habitants, 315,93 km² - Strasbourg : 280 114 habitants, 78,26 km²) nous avons 146 canisites et 8 aires d’ébats.

Nous avons consommé 3 245 200 canisachets (Animo Concept) en 2015 : moyenne mensuelle de 270 433

Les bornes et corbeilles sont implantées en fonction de la présence de canisites à proximité.

Le nombre de mobilier de propreté sur l’ensemble de l’Eurométropole est le suivant :

* **Bornes en fonte de type « tradition »** 80 litres (Plastic Omnium) : **2 191** essentiellement dans les périmètres du champ de visibilité de monument historique classé
* **Corbeilles à papiers 50 litres** (Bernard et cie) : **2 285** dans les autres endroits
* **Collecteurs à déchets enterrés 750 litres** (Jumbo de Sineu Graff) : **34**implantés sur les secteurs fortement producteurs de déchets lorsque la nature du sous-sol le permet (nappe phréatique et réseaus) au centre-ville et dans les secteurs touristiques.
* **Collecteurs à déchets urbains à compaction intégré**(Big Belly de Solar) : **68** implantés selon les mêmes critères que les collecteurs à déchets enterrés 750 litres lorsque la nature du sous-sol ne permet pas d’implanter un tel mobilier. Ce mobilier est équipé d’un système informatique relié à un site internet permettant d’obtenir des données en temps réel (panne, remplissage)

**Bar le Duc – 14/10/2016**

J’ai également posé cette question et je n’ai pas eu de réponse claire, les fabricants me disent que leurs sachets sont conformes et qu’ils ne sont pas soumis à cette nouvelle réglementation… mais ne serait-ce pas par crainte de perdre des marchés… ?

**Saint Brieuc – 14/10/2016**

Sur ce sujet la ville de Saint-Brieuc a pris la décision de supprimer les sacs en plastique. Nous ne distribuons plus que des sacs en papiers recyclables de chez Animo Concept. Un sac en plastique, même si un composant a été supprimé pour se mettre en conformité avec la réglementation (réponse d'Animo Concept), reste du plastique et ne sera de toute façon jamais recyclable ou bio dégradable.

De toute façon pour garder le marché ils seront prêts à faire des efforts sur le prix des sacs en papiers.

**Metz – 14/10/2016**

La réglementation adhoc est prévue par le code de l’environnement aux Art. [L541-10-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000031066171&cidTexte=LEGITEXT000006074220" \t "_blank) ; [R543-72-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032322894&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20160810" \t "_blank) à [R543-72-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032322898&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20170701" \t "_blank)

**Saint Germain en Laye – 14/10/2016**

Lien à voir !

[https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/008384](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/008384%22%20%5Ct%20%22_blank)

**9- Code de bonne conduite**

**Etterbeek – 06/01/2021**

À Etterbeek, commune bruxelloise, nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les aires canines de liberté. Outre le rappel de certains articles de loi, il s'agira surtout de rappeler certaines règles de savoir-vivre et ce, afin de prévenir tout conflit. Nous aimerions ne rien oublier dans ce code, c'est pourquoi je m'adresse à vous. Est-ce que certains d'entre vous ont élaboré des documents similaires, et si oui, pourriez-vous nous les partager ?

**Grand Lyon – 07/12/2021**

Ci-joint un modèle de panneau que nous mettons sur les aires canines :

-          Dites « de liberté » ou aire d’ébats

-          Sanitaires

Également le modèle d’arrêté municipal de la ville de Lyon prise dans ce sens (travail collectif commune/métropole, mais arrêté de la compétence du maire).

Ces panneaux nous ont été demandés par les propriétaires eux-mêmes, qui respectueux des lieux en avaient marre que certains fassent n’importe quoi. Cela permet un rappel à la règle.